

Les bienfaits de la cohabitation

Vous serez sans doute frappé par la différence de comportement de votre lapin à partir du moment où il pourra vivre avec un compagnon. Il sera probablement plus actif, plus curieux, mais aussi beaucoup plus serein et détendu.

Votre lapin pourra enfin communiquer et surtout être compris par un congénère de son espèce, ce qui sera l'occasion pour vous de découvrir de nombreux comportements que vous ne soupçonniez pas chez lui.

Vous serez également heureux de constater que cela ne remet pas en cause sa relation avec vous. Au contraire, elle n'en sera que meilleure, car votre lapin ne viendra plus vers vous pour combler un manque, mais uniquement parce qu'il vous apprécie vraiment.



Ce que dit la loi suisse :

Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux OPAn :

Art.13 Les animaux d'espèces sociables doivent avoir des contacts sociaux appropriés avec des congénères.

Cela signifie que les lapins ne devraient plus être détenus seuls !

Où adopter un compagnon pour mon lapin ?

Pensez à donner une seconde chance à un lapin abandonné

Adopter auprès d'un refuge spécialisé comporte plusieurs avantages :

- tous les lapins y sont déjà stérilisés ;
- comme ils sont adultes, vous pourrez déjà connaître leur caractère ;
- vous serez bien informé de la santé des lapins et vous n'aurez pas nécessairement besoin d'organiser de quarantaine ;
- le refuge vous aidera à débiter la cohabitation en terrain neutre.

Vous mettrez ainsi toutes les chances de votre côté.



Pour aller plus loin ►► La cohabitation entre lapins : <http://comportementdulapin.com/sociaux/cohabitation-entre-lapins-adopter-un-deuxieme-lapin/>

Association La Colline aux Lapins

Rue G.Farel 5, CH 2053 Cernier

information@lacollineauxlapins.info

www.lacollineauxlapins.info

IBAN CH36 0900 0000 1017 1903 3 • CCP 10-171903-3

A deux,
c'est mieux !



Vivre avec un compagnon :
une des clés du bien-être
de votre lapin


Association
La colline aux lapins®

Quel compagnon ?

Quand vous pensez à un lapin, vous imaginez peut-être un animal vivant seul, en cage ou en clapier ?

Pourtant, les lapins sauvages vivent naturellement en grandes familles organisées, les « garennes », qui leur assurent sécurité et meilleures chances de survie. Les interactions sociales entre congénères sont très riches au sein de ces groupes : ils pâturent et explorent ensemble leur territoire, ils se toilettent mutuellement et se reposent côte à côte et se transmettent des informations de près ou à distance.



Mon lapin souffre de solitude ?

Vous pensez peut-être que votre présence suffit à votre lapin et que toute l'attention que vous lui accordez satisfait son besoin de compagnie. Mais malgré l'affection, les bons soins et le temps que vous lui consacrez, votre mode de communication demeure totalement différent du sien.

Votre lapin peut se montrer très affectueux et rechercher constamment le contact avec vous ou votre famille (par exemple en vous léchant) : c'est attendrissant et cela vous réjouit sans doute. Mais ce comportement est bien souvent l'expression de son mal-être. Faute de pouvoir côtoyer un congénère de son espèce, votre lapin recherche avec excès votre compagnie, qui ne peut malheureusement pas répondre à ses attentes.

La relation entre votre lapin et vous et celle qu'il pourrait avoir avec un autre lapin n'ont rien de commun et votre lapin a besoin des deux. Il est donc vraiment important de lui trouver un compagnon.

Quelle espèce ? Rien de mieux qu'un autre lapin !

Mâle ou femelle ? Un mâle castré avec une femelle stérilisée, voilà le type de cohabitation qui a le plus de chance de rapidement fonctionner. Si votre lapin (mâle ou femelle) n'est pas encore stérilisé, pensez à organiser sa castration avant de commencer à lui chercher un compagnon de sexe opposé.



Lapereau ou adulte ? Un adulte, c'est souvent plus simple : il pourra être stérilisé avant les premières rencontres avec votre lapin et ne souffrira donc pas de comportements hormonaux problématiques. Un jeune peut avoir des relations très difficiles avec votre lapin au moment de son adolescence et vous devrez alors reprendre à zéro la cohabitation après sa stérilisation.

Couple ou groupe ? Un couple est une structure stable et facile à mettre en place. Mais si vous disposez d'un espace suffisamment grand, rien ne vous empêche de vous lancer dans la formation d'un groupe de trois lapins ou plus : mais c'est une autre aventure !

Attention ! Un animal d'une autre espèce (cobaye, chat, chien, oiseau, etc.) ne remplacera jamais un compagnon lapin : les besoins de ces espèces sont différents, de même que leurs modes de communication.

Les débuts de la cohabitation

Pour que la cohabitation de vos deux lapins se déroule au mieux :

- faites stériliser vos lapins, si possible un mois au moins avant la première rencontre ;
- organisez une quarantaine pour le petit nouveau, si nécessaire, afin d'éviter la transmission de maladies et de prendre le temps de faire connaissance avec lui ;
- organisez les rencontres en terrain neutre (endroit où les lapins ne sont jamais allés, pour éviter les comportements agressifs de défense du territoire) qui soit suffisamment grand pour leur permettre de s'éloigner l'un de l'autre ;
- mettez en place des distractions lors des rencontres (nouveaux tunnels et cabanes avec deux entrées, nourriture) ;
- restez calme pendant que vous surveillez leurs rencontres et n'intervenez pas.

Vos lapins peuvent s'entendre dès la première rencontre, mais il faudra bien souvent organiser leur cohabitation avec progressivité, patience et persévérance, sur plusieurs jours ou davantage.

Si vos lapins se chamaillent un peu (courses-poursuites, petites morsures de l'arrière-train) :

- tapez des mains ou du pied pour les distraire ;
- restez calme et confiant ;
- tant que vos lapins ne se bagarrent pas et qu'ils ne se blessent pas, n'intervenez pas.

Une fois que vos deux lapins coexistent pacifiquement, ne les séparez plus et installez-les dans le nouvel espace destiné à les accueillir (si vous devez utiliser l'habitat de votre premier lapin, pensez à le nettoyer auparavant et à changer la disposition des lieux).